

Après des décennies de régressions sociales visant à « sauver » notre système des retraites, celui-ci s'approchait enfin de l'équilibre. Mais, maintenant que le déficit est en voie de résorption (au prix d'une baisse continue du niveau des pensions), c'est l'équité du système qui est mise en cause par le président Emmanuel Macron. Pourtant, d'après le rapport de 2017 de l'observatoire des inégalités, *« l'équité est une fiction dont la mise en avant à outrance sert parfois à masquer une plus grande tolérance aux inégalités »*.

D'un système par répartition (à annuités et prestations définies) reposant sur un double contrat implicite (le travail fourni par la génération partante bénéficie à la génération suivante ; la génération entrante prend en charge le financement des retraites) et dans lequel les trimestres accumulés ouvrent droit à une pension de retraite définie pour tout assuré ayant une carrière complète, le gouvernement prévoit de passer à un système à cotisations définies n'offrant aucune visibilité sur le montant futur des pensions puisque la valeur du point (« valeur de service ») ne sera connue qu'au moment du départ à la retraite (et sera sujet à variation en fonction de la conjoncture économique...).

L'objectif réel de cette « réforme » des retraites est de garantir la stabilité (voire la baisse) de la part des retraites dans le produit intérieur brut (aujourd'hui autour de 13,8%). Le rapport Delevoye le dit à mots couverts lorsqu'il parle « d'une réforme à enveloppe constante » ; François Fillon le reconnaissait ouvertement devant des patrons, en mars 2016, lors des primaires de la Droite en vue de la présidentielle de 2017.

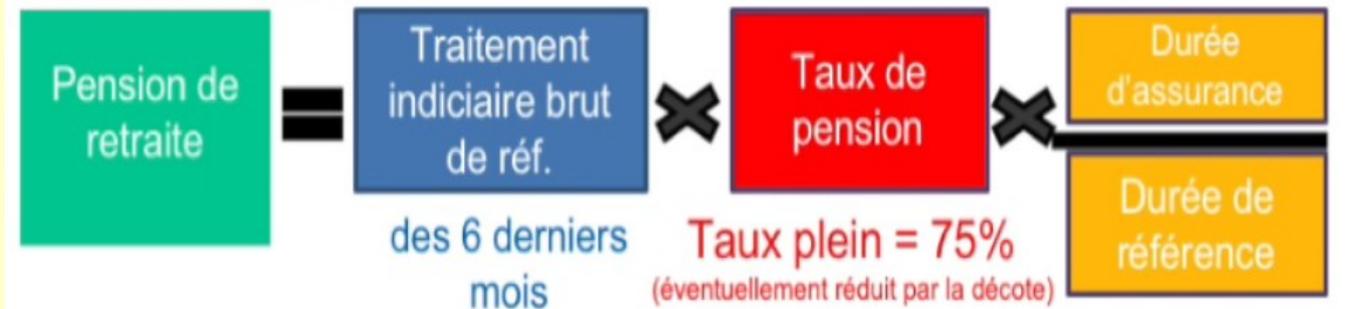
Ainsi, avec ce nouveau système de retraites par points se profile l'horizon sombre de la baisse généralisée des pensions (sous couvert de morosité économique). De plus, cela ouvre grand les portes à la capitalisation (c'est-à-dire à l'épargne retraite individuelle complémentaire) avec tous les dangers économiques mais aussi sociaux qui en découleront (n'épargneront que ceux qui en auront les moyens, accroissant ainsi les disparités entre les Français...).

L'enjeu est donc clair : dire non à la réforme Macron-Delevoye et affirmer notre attachement à un système redistributif solidaire garantissant un haut niveau de pension pour tous. Ainsi, nous ferons de la question des retraites (et au-delà de l'ensemble de la protection sociale) un enjeu politique, n'obéissant à aucune logique comptable inéluctable. En clair, un choix de société...

UN SYSTEME DE RETRAITE PAR POINTS : COMMENT CELA FONCTIONNE ?

→ Avec le système actuel des retraites

Pour les fonctionnaires :



→ Avec le système de retraite par points

1. Fin des 42 régimes de retraites au profit d'une **caisse unique**.
2. **Prise en compte de l'ensemble des salaires de la carrière (avec primes et indemnités)**
3. Principe annoncé : « **un euro cotisé ouvre les mêmes droits** ».
4. Fonctionnement : Chaque salarié cotise sur son salaire mensuel (*taux actuel: 28%*) - Les cotisations sont transformées en **POINTS** selon une **valeur d'achat (un point vaut 10 euros à l'achat selon le rapport Delevoye)** → **Possibilité de variation de la valeur d'achat !**
5. Au moment de prendre sa retraite (*âge légal de départ maintenu à 62 ans mais l'existence d'un « âge pivot » de 64 ans laisse entendre qu'un départ avant 64 ans entraînerait une décote de 5% par an*), l'ensemble des points accumulés est converti en euros en fonction de la **valeur de service du point (un point vaut 0,55 euro selon le rapport Delevoye)** → **Possibilité de variation de la valeur de service !**
→ **La valeur de service du point peut varier d'une année sur l'autre ce qui incitera à partir de plus en plus tard à la retraite, surtout si le nombre de points ou la valeur de service ne sont pas jugés suffisants pour finir ses vieux jours dans des conditions matérielles décentes !**

DES CHANGEMENTS CONCERNANT AUSSI :

LA PENSION DE RÉVERSION

→ **Avec le système actuel** : le conjoint perçoit 50% de la pension du conjoint décédé. Et ceci sans condition d'âge.

→ **Avec le système Delevoye** : la pension ne pourra excéder 70% des 2 pensions. De plus, il/elle ne pourra toucher la pension de réversion qu'à partir de 62 ans.

LA PRISE EN COMPTE DES ENFANTS

→ **Avec le système actuel** : 1 enfant né avant 2004 : 4 trimestres – 1 enfant né après 2004 : 2 trimestres ou validation des périodes d'interruption – majoration de 10% à partir du 3^e enfant.

→ **Avec le système Delevoye** : majoration de 5% par enfant pour l'un **ou** l'autre des parents.

Parmi les « grands perdants » : les enseignants

	Actuellement		Réforme		
	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière	Taux de liquidation classique	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière
43 ans de carrière	2 885,42 €	68,18 %	75,00 %	1 932,64 €	45,67 %
					Perte de 952,78 € par mois, pension amputée de 33,02%

Simulation réalisée par le SNES-FSU pour un enseignant du second degré qui aurait cotisé pendant 43 années, en touchant 10% de prime sur l'ensemble de sa carrière (soit une HSA par année et le fait qu'il ait été professeur principal durant toute sa carrière).

→ Situation encore dégradée si vous avez moins de 10% de primes dans la carrière, comme les CPE, les documentalistes, les psy-EN, les enseignants du Premier Degré et beaucoup de collègues du Second Degré...

EMMANUEL MACRON LIE LA DISCUSSION SUR LES RETRAITES DES ENSEIGNANTS À UNE REFONTE DE LEUR TEMPS DE TRAVAIL !

Pendant le « débat » de lancement des discussions sur la réforme des retraites ayant eu lieu à Rodez, le 3 octobre 2019, le président de la République a tenu des propos inquiétants pour notre profession.

« Quand vous êtes prof [...] on est entre 1000 et 1200 Euros (de retraite). Sur la moyenne, je ne pense pas que je suis loin de la réalité... [...] quand je vous dis que je suis autour de 1100, 1200 euros, je pense que je ne suis pas complètement déconnant, par rapport à une fin de carrière de prof. »



« Quand on parle Éducation Nationale, on parle d'un million de fonctionnaires. Si je voulais revaloriser comme c'est, je mettrais 10 milliards. Je ne vais pas revaloriser demain. C'est vos impôts ! »

Ainsi, dans l'esprit du président Macron, un enseignant en fin de carrière, lorsqu'il part à la retraite, touche une pension avoisinant 1200 euros !

→ **Gageons que la réforme actera ce montant pour une majeure partie d'entre nous !**

« Le pacte social implicite que l'on fait depuis des décennies c'est de dire "on ne vous paye pas très bien, votre carrière est assez plate mais vous avez des vacances et vous partez à la retraite avec un système mieux calculé que beaucoup d'autres... Ce pacte ne correspond plus à la réalité et à ce qui est souhaitable. Le passage au nouveau système (de retraite) pour le corps enseignant ne peut aller qu'avec une transformation de la carrière. Il faudra repenser la carrière dans toutes ses composantes. [...] Il faut repenser la carrière. Il faut arriver à ce que la carrière progresse davantage. Comme on paye mieux on change le temps de travail (des enseignants) [...] On regarde les vacances »

Le Président et notre ministre de tutelle lient une revalorisation du corps enseignant à une refonte de nos statuts ainsi qu'à une évolution de notre temps de travail (augmentation du nombre d'heures de présence en établissement, transformation du calendrier des vacances).

D'autres chemins sont possibles...

Nos objectifs pourraient être :

- Le **maintien du niveau de vie** lors du départ à la retraite.
- De tendre vers **plus d'égalité salariale** dans le travail.
- De **supprimer les inégalités de pension entre les femmes et les hommes**.
- De **faire évoluer la part du PIB allant aux retraites** en fonction de l'augmentation du nombre de personnes âgées.
- De **redéfinir la place du travail et de ses finalités** dans notre société



Les moyens pour atteindre les objectifs :

- Un **choc de la répartition de la valeur ajoutée** pour financer les retraites, les besoins sociaux et les investissements d'avenir.
- **Soumettre à cotisation tous les revenus distribués**.
- **Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales** des employeurs et des actionnaires.
- **L'égalité Femme/Homme** comme facteur de dynamisation de l'économie.
- **Une réforme fiscale profonde** construite autour du principe de **progressivité**.

RETRAITE PAR POINTS, C'EST NON :

**LE PROJET DE REFORME MACRON-DELEVOYE DOIT ETRE ABANDONNE !
POUR EN OBTENIR LE RETRAIT
ET POUR LE MAINTIEN DU SYSTEME PAR REPARTITION !**

Nous sommes tous perdants : notre refus est catégorique.

Des HIS seront organisées dans les établissements du second degré.

N'hésitez pas à solliciter les syndicats pour en organiser une dans votre établissement.

Nos organisations considèrent que les différents appels à la grève illimitée à partir du 5 décembre ouvrent la perspective importante d'une grève unitaire, interprofessionnelle et reconductible pour obtenir le retrait du projet DELEVOYE.

Toutes et tous ensemble, dès maintenant, préparons, construisons, organisons la grève à partir du 5 décembre, pour gagner, pour imposer le retrait de ce sinistre projet.

Le SNES-FSU ne vit que des cotisations de ses adhérents. Je me syndique ici : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?rubrique49>



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN